

ARRONDISSEMENT

COMMUNE DE LESPIGNAN

Siège social : Hôtel de ville – 34710 LESPIGNAN

DE BEZIERS

ARRETE DU MAIRE

Objet :

**FERMETURE
CIMETIERE**

N° A-2026-02-19-13

Le Maire de la commune de LESPIGNAN,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2212.2 alinéa 3,

Considérant les fortes pluies qui se sont produites sur notre commune et le vent violent de la Tempête Nils de ce jour,

Considérant que des arbres sont tombés dans le cimetière, ce dernier est dangereux pour la sécurité des usagers.

ARRETE

ARTICLE 1 – Le cimetière est fermé au public jusqu'au 4 Mars 2026 inclus.

Des dispositions particulières de mise en sécurité seront prises au cas par cas en cas de cérémonie d'inhumation.

ARTICLE 2 – Cette réglementation sera matérialisée par la pose de barrières et l'affichage du présent arrêté à l'entrée du parcours.

ARTICLE 3 – Madame la Directrice Générale des Services, le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Capestang, Messieurs les Brigadiers de la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LESPIGNAN, le 19 Février 2026

Le Maire,



Jean-François GUIBBERT

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
De l'Hérault le
Et publication ou notification
Du 19 FEV. 2026
Le Maire :